



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-quatrième session

6-10 juillet 2020¹

Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

Résumé

L'article 4, alinéa a, des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose que «la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés». Aux termes de l'article 6, alinéa c, le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée «se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation [...]». Le Comité des pensions de la FAO et du PAM se compose de trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO, trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général et trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

Pour des questions de temps et afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence désigne habituellement des représentants résidant à Rome.

Suite que le Conseil est invité à donner

En raison du départ d'un membre désigné par la Conférence, le Conseil est invité à nommer au Comité des pensions du personnel:

- a) M. Guillermo Valentín Rodolico, Représentant permanent adjoint de la République argentine auprès de la FAO, en qualité de membre, jusqu'au 31 décembre 2020, puis du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, pour remplacer M^{me} María Cristina Boldorini jusqu'au terme de ses mandats.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Shasha You
Secrétaire par intérim du Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM
Courriel: Shasha.You@fao.org ou Tél.: +3906 57051012

¹ Session précédemment programmée du 8 au 12 juin 2020.

1. L'article 4, alinéa a, des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose que «la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés». Aux termes de l'article 6, alinéa c, le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée «se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation [...]».

2. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM contribue de façon importante à l'effort général qui est fait pour harmoniser les pensions du personnel du système des Nations Unies et leur administration avec les exigences des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et avec les besoins de leurs fonctionnaires, qui peuvent être amenés à exercer leurs fonctions et à prendre leur retraite dans tous les pays du monde. De par sa nature même, la fonction publique internationale exige une attention particulière et les questions portées à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent donc faire l'objet d'analyses approfondies. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM a pour mandat:

- a) d'examiner les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions, afin de déterminer les modifications qui pourraient y être apportées, de façon que la délégation du Comité communique sa position au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui, le cas échéant, formule à son tour des recommandations à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) d'interpréter et d'appliquer les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions en cas de contestation, par des fonctionnaires de la FAO ou du PAM y participant, d'une décision du Secrétaire du Comité des pensions du personnel concernant les droits des participants et/ou leur statut;
- c) d'accorder des pensions d'invalidité et d'examiner les pensions d'invalidité servies (environ 25 à 30 dossiers par an), conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

3. Le Comité se réunit à Rome aussi fréquemment que de besoin (normalement de six à huit fois par an pour des réunions d'une demi-journée) et dans les limites permises par les mesures de confinement liées à la pandémie de covid-19. Il nomme trois membres et trois suppléants (un membre et un suppléant parmi les membres désignés, respectivement, par la Conférence de la FAO, son Directeur général et les fonctionnaires de la FAO et du PAM participant à la Caisse des pensions) pour représenter l'Organisation au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la plus haute instance administrative de la Caisse, qui relève directement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité mixte tient des sessions ordinaires au moins une fois tous les deux ans.

4. Le Comité des pensions de la FAO et du PAM se compose de:

- a) trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO;
- b) trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général;
- c) trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

5. Les membres et les suppléants actuels désignés par la Conférence sont les suivants:

Mandat	Membres	Suppléants
1 ^{er} janvier 2018 - 31 décembre 2020	[M ^{me} María Cristina Boldorini – siège vacant]	M. Vlad Mustaciosu Représentant permanent adjoint de la Roumanie auprès de la FAO
1 ^{er} janvier 2019 - 31 décembre 2021	M ^{me} Alice Gisèle Sidibe-Anago Représentante permanente adjointe du Burkina Faso auprès de la FAO	M. Shahin Ghorashizadeh Chargé d'affaires par intérim Représentant permanent suppléant de la République islamique d'Iran auprès de la FAO
1 ^{er} janvier 2020 - 31 décembre 2022	M ^{me} Kelli Ketover Représentante permanente suppléante des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO	M. Denis Cherednichenko Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO
1 ^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2023	[M ^{me} María Cristina Boldorini – siège vacant]	M. Thanawat Tiensin Représentant permanent de la Thaïlande auprès de la FAO

6. Pour des questions de temps et afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence désigne habituellement des représentants résidant à Rome.

7. Étant donné que la Conférence se réunit tous les deux ans et que des membres ou des suppléants nommés par elle sont susceptibles de quitter leur poste, en novembre 1955 «la Conférence a autorisé le Conseil à nommer des remplaçants au Comité de la Caisse des pensions au cas où l'un quelconque des membres viendrait à démissionner ou à quitter son poste». De ce fait, le Conseil a été invité, à plusieurs reprises, à nommer des remplaçants après la démission ou la mutation de représentants, pour le restant du mandat de ces derniers.

8. En raison du départ d'un membre désigné par la Conférence, le Conseil est invité à nommer au Comité des pensions du personnel:

- a) M. Guillermo Valentín Rodolico, Représentant permanent adjoint de la République argentine auprès de la FAO, en qualité de membre, jusqu'au 31 décembre 2020, puis du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, pour remplacer M^{me} María Cristina Boldorini jusqu'au terme de ses mandats.